



## DISTRICT DE LOIR-ET-CHER DE FOOTBALL

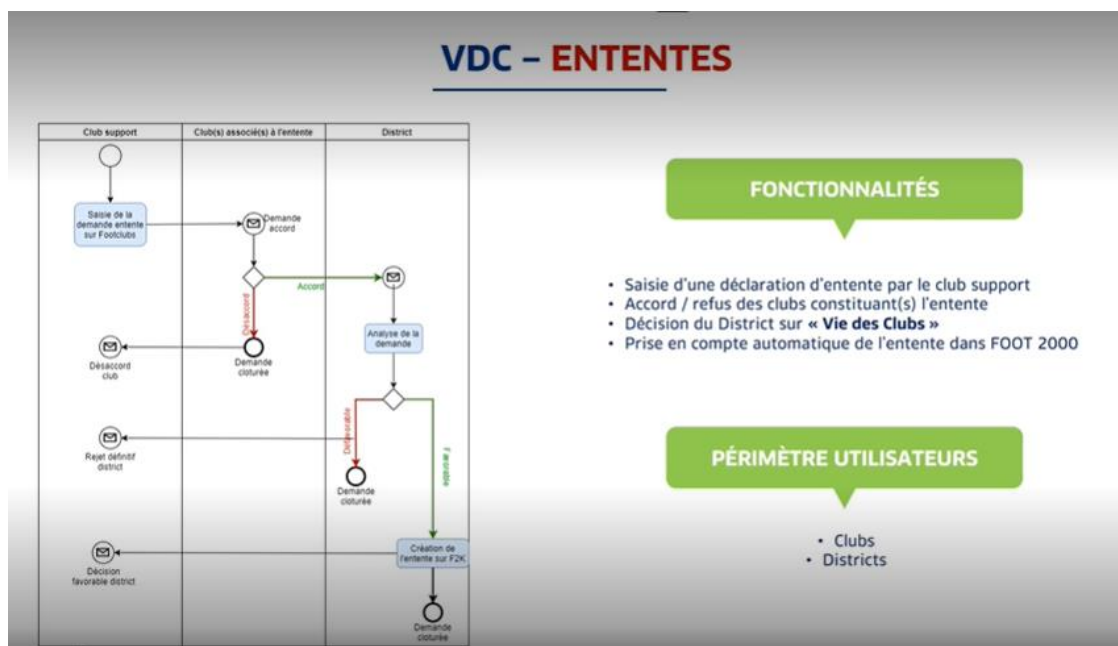
### DOSSIER ENTENTE SAISON 2022/2023

***Date limite impérative de réception :***

**Seniors M et F : 8 juillet 2022**    **Jeunes (D1) : 18 juillet 2022**    **Jeunes M (D2/D3) - Jeunes F : 22 août 2022**

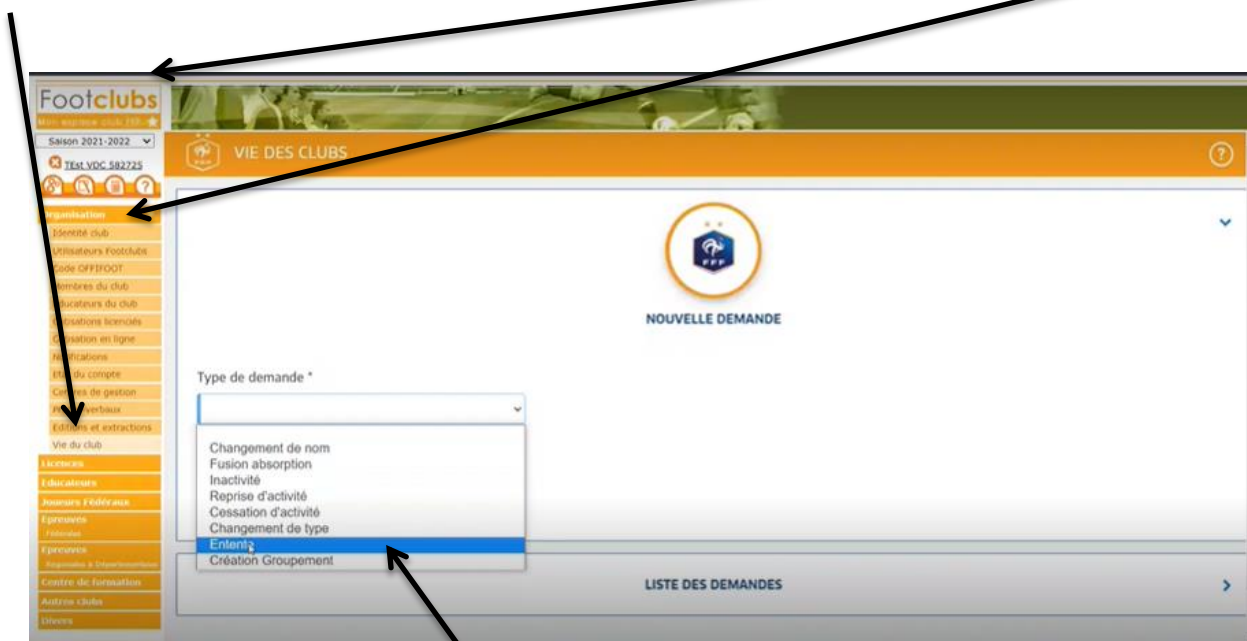
A renvoyer à [jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr](mailto:jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr)

Nouvelle procédure à appliquer dès la saison 2022/2023 suite à une directive de la FFF.

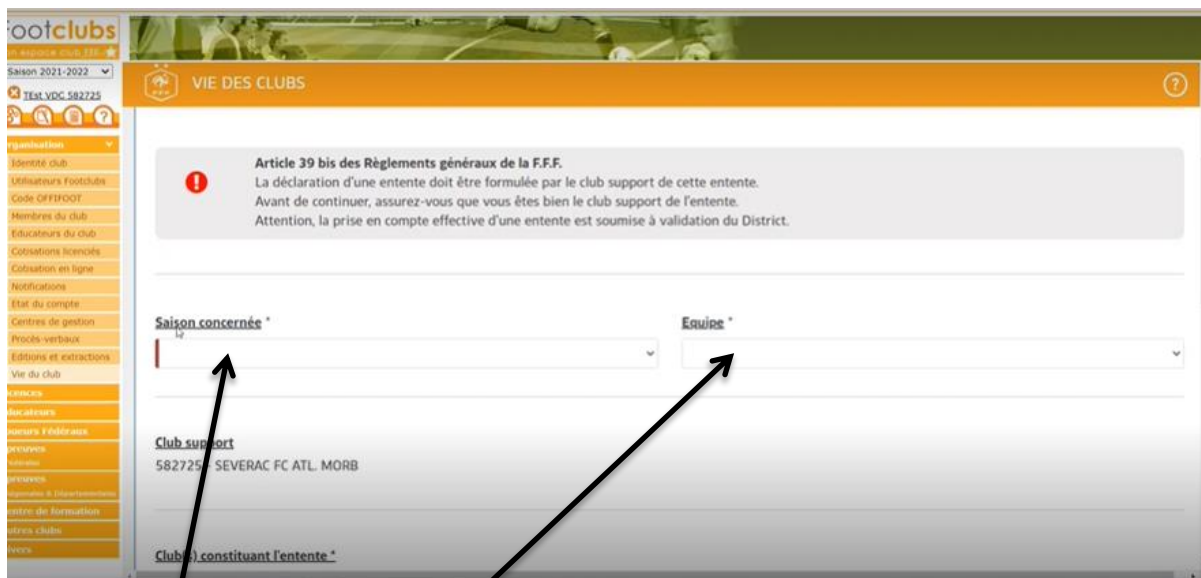


## Informations générales :

Les demandes d'ententes se font de manière dématérialisée à compter de la saison 2022/2023 et **sont donc saisies obligatoirement par le club support de l'entente** dans Footclubs puis Organisation puis Vie des Clubs.



Le club support de l'entente saisit la demande en respectant la procédure ci-dessous et l'envoi de façon dématérialisée au(x) club(s) figurant dans l'entente.



Renseignez la saison puis l'équipe concernée ou créer l'équipe si nécessaire.

ou créez l'équipe si celle-ci n'est pas répertoriée puis validez.

The screenshot shows a web interface for creating an 'entente'. A modal dialog is open in the center, titled 'Type de pratique' and 'Genre'. The dialog contains the following fields:

Type de pratique	Genre
Libre	Masculin
Catégorie d'âge	N° d'équipe
U18	2

At the bottom of the dialog is a blue button labeled 'Valider'. In the background, the main form is partially visible, showing a warning message about the F.F.F. regulations and a list of existing teams.

Recherchez le ou les club(s) en entente.

The screenshot shows the same web interface, but now the 'Autre(s) Club(s) constituant l'entente' section is highlighted with a large black oval. This section contains a search field and two columns of club results:

Recherche (n° affiliation, nom du club...)	Club
590258	590258 - VNC FOOT
521585	521585 - A.S. SOINGS EN S...

Below the search results is a blue button labeled 'Ajouter'. At the bottom of the form, there is a text input field for 'Nom souhaité pour l'entente' containing the text 'ENT. VNC FOOT AS SOINGS'. A black box highlights this input field. An arrow points from the text 'Donnez un nom à votre entente.' to this field.

Donnez un nom à votre entente.

Sélectionnez les installations concernées (celles de votre club) ou autres installations (si celles d'un club de votre entente).

Club support de l'entente  
18434 - U.S. PRUNIERIS

Autres Club(s) constituant l'entente:  
Recherche (n° affiliation, nom du club...) Club  
590258 590258 - VNC FOOT  
521585 521585 - A.S. SOINGS EN S...

Ajouter

Nom souhaité pour l'entente:  
ENT. VNC FOOT AS SOINGS  
(Ex. ENT. CLUB1 CLUB2 CLUB3)

Installation(s) où auront lieu les rencontres:  
 Rattachée au(x) club(s)  Autre installation  
123456789 - PRUNIERIS EN SOLOGNE - STADE DANIEL BISSON 1  
987654321 - VERNOU EN SOLOGNE - STADE LOUIS GOURY DU ROSLANS

Ajouter

Motif amenant la constitution de cette entente :

Commentaire  
Installation souhaité pour la première phase  
Installation souhaité pour la deuxième phase

Ne pas oublier d'indiquer un commentaire si nécessaire (ex : 1<sup>ère</sup> phase à... et 2<sup>ème</sup> phase à...).

521585 521585 - A.S. SOINGS EN S...

Ajouter

Nom souhaité pour l'entente:  
ENT. VNC FOOT AS SOINGS  
(Ex. ENT. CLUB1 CLUB2 CLUB3)

Installation(s) où auront lieu les rencontres:  
 Rattachée au(x) club(s)  Autre installation  
123456789 - PRUNIERIS EN SOLOGNE - STADE DANIEL BISSON 1  
987654321 - VERNOU EN SOLOGNE - STADE LOUIS GOURY DU ROSLANS

Ajouter

Motif amenant la constitution de cette entente :  
Le nombre de licenciés de chacun des clubs dans la catégorie concerné ne leur permet pas d'engager une équipe. L'entente permettra de faire jouer les enfants.

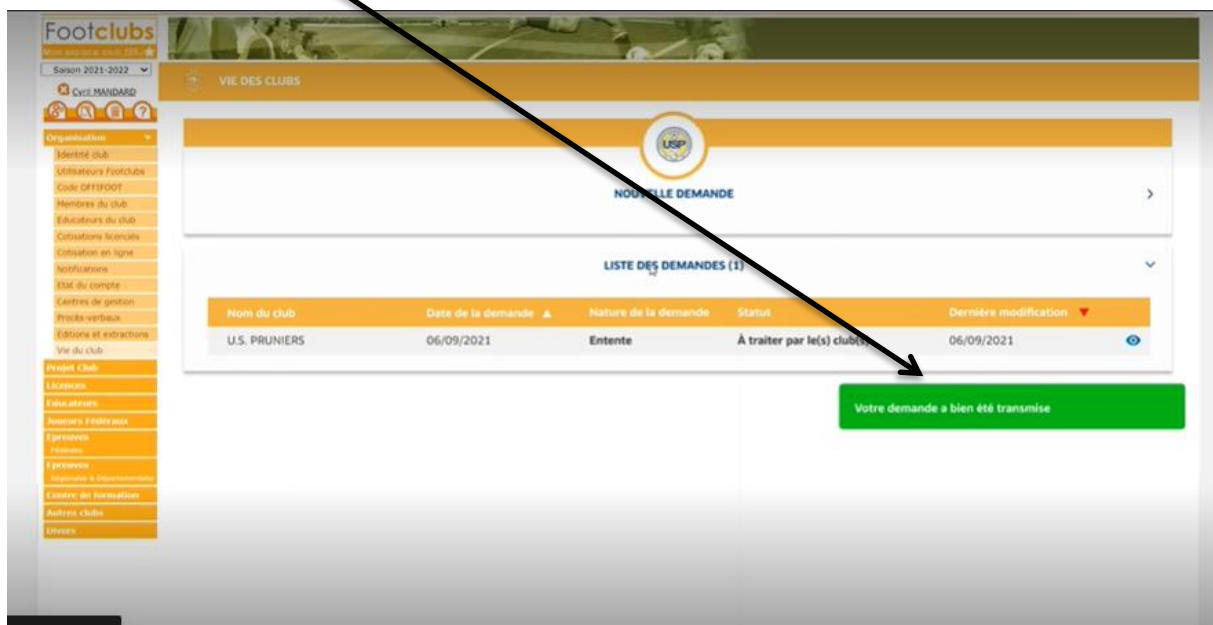
\*champ obligatoire

Envoyer la demande

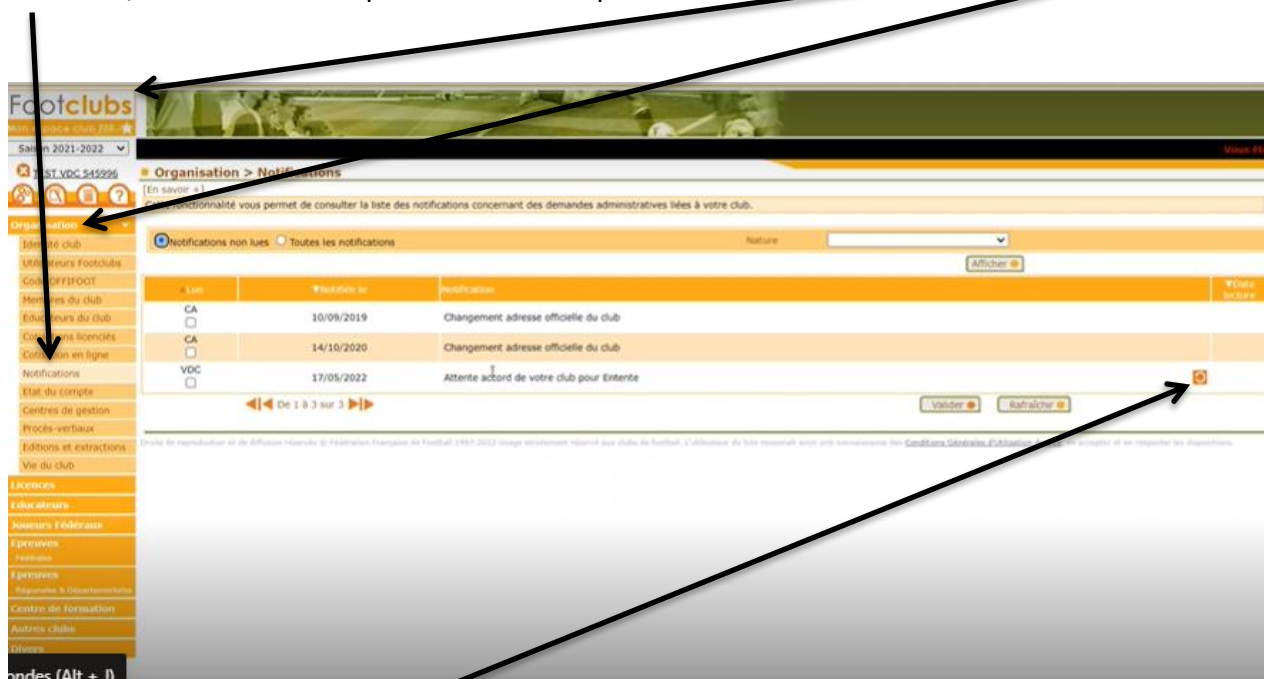
Notez le motif amenant à la constitution de l'entente.

Une fois les renseignements saisis, envoyez la demande.

Votre demande est transmise au(x) club(s) constituant votre entente.



Les clubs figurant dans l'entente demandée reçoivent dans Footclubs puis Organisation puis Notifications, une notification qu'ils doivent accepter ou refuser.



Cliquez sur ce bouton et vous serez rediriger vers l'onglet Vie des clubs.

Cliquez sur le bouton.

Footclubs  
Non espace club 000

Saison 2021-2022

TEST VDC 545996

VIE DES CLUBS

Type de demande

\* Champ obligatoire

LISTE DES DEMANDES

Nom du club	Date demande	Nature de la demande	Statut	Date modification
582725 - F.C. ATLANTIQUE MORBIHAN	17/05/2022	Entente	A traiter par le(s) club(s)	17/05/2022

Donnez votre accord en face de votre club.

Footclubs

Saison concernée\* 2021-2022

Equipe\* U15 / Libre - U.S. Pruniers 1 - U15 Départemental 2

Club support de l'entente 518434 - U.S. PRUNIERIS

Autre(s) Club(s) constituant l'entente\*

Club	Avis club
590258 - VNC FOOT	Accord
521585 - A.S. SOINGS EN SOLOGNE	En attente

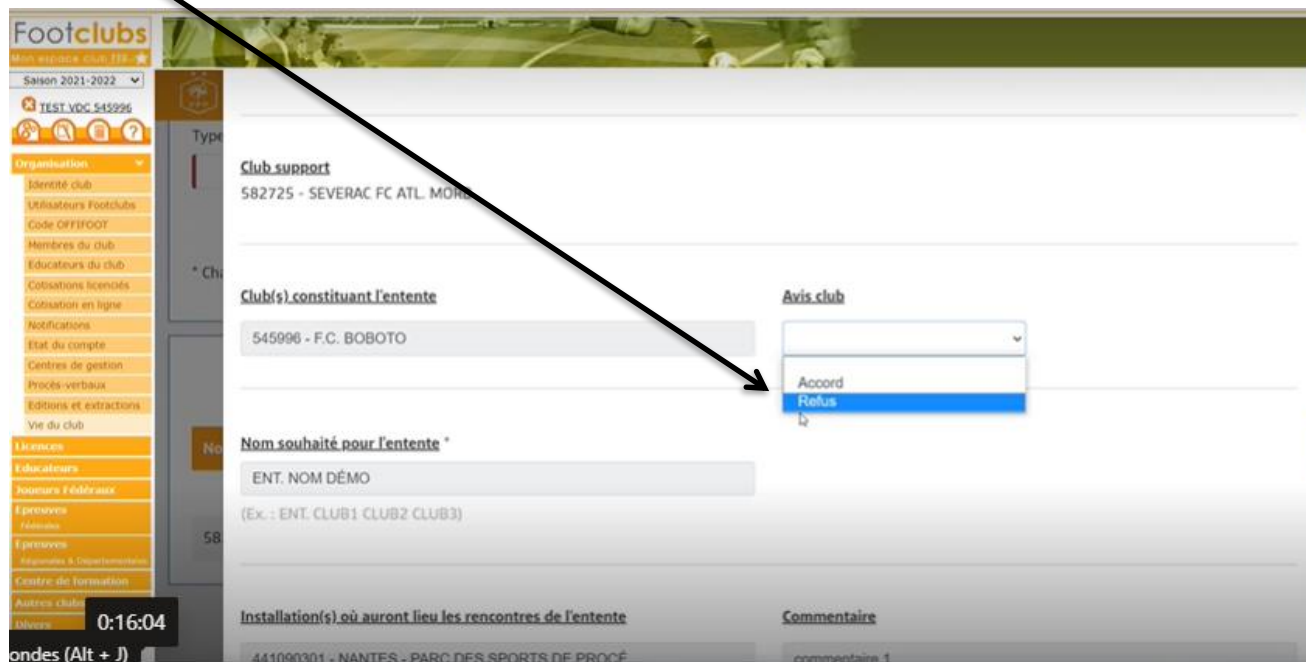
Nom souhaité pour l'entente\* ENT VNC FOOT AS SOINGS

Installation où auront lieu les rencontres\* 123456789 - PRUNIERIS EN SOLOGNE - STADE DANIEL BISSON 1

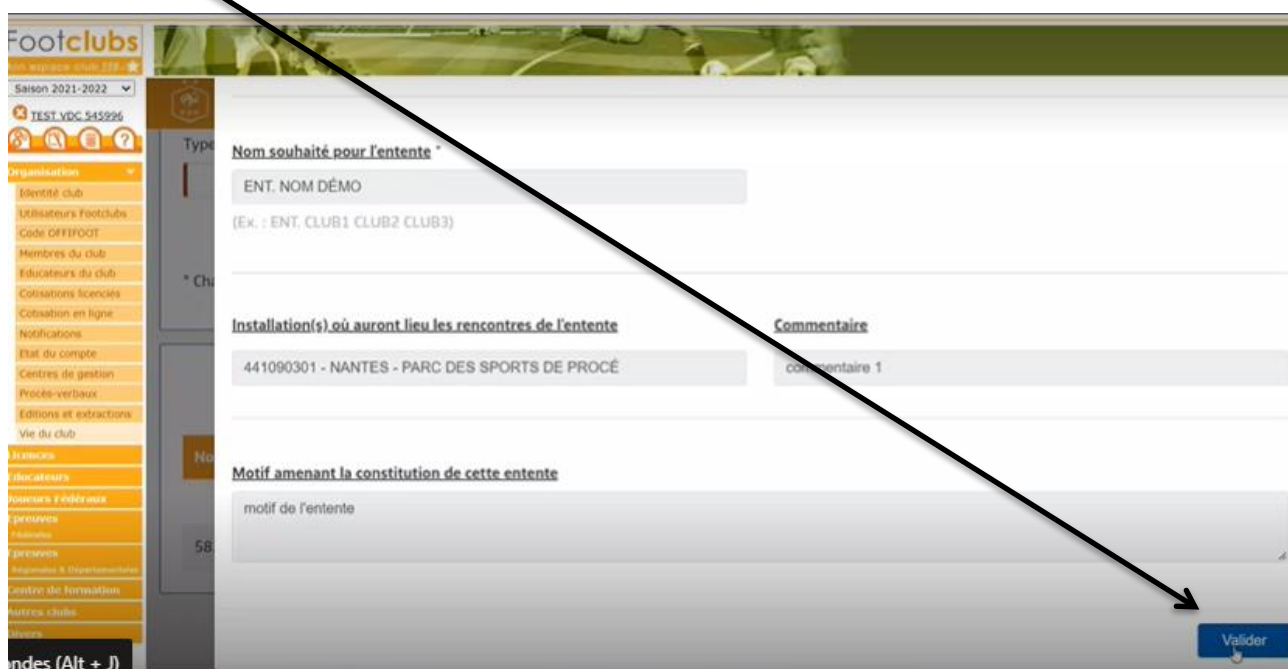
Commentaire Installation souhaité pour toutes les phases

Motif amenant la constitution de cette entente : Le nombre de licenciés de chacun des clubs dans la catégorie concerné ne leur permet pas d'engager une équipe. L'entente permettra de faire jouer les enfants.

ou refusez la demande.

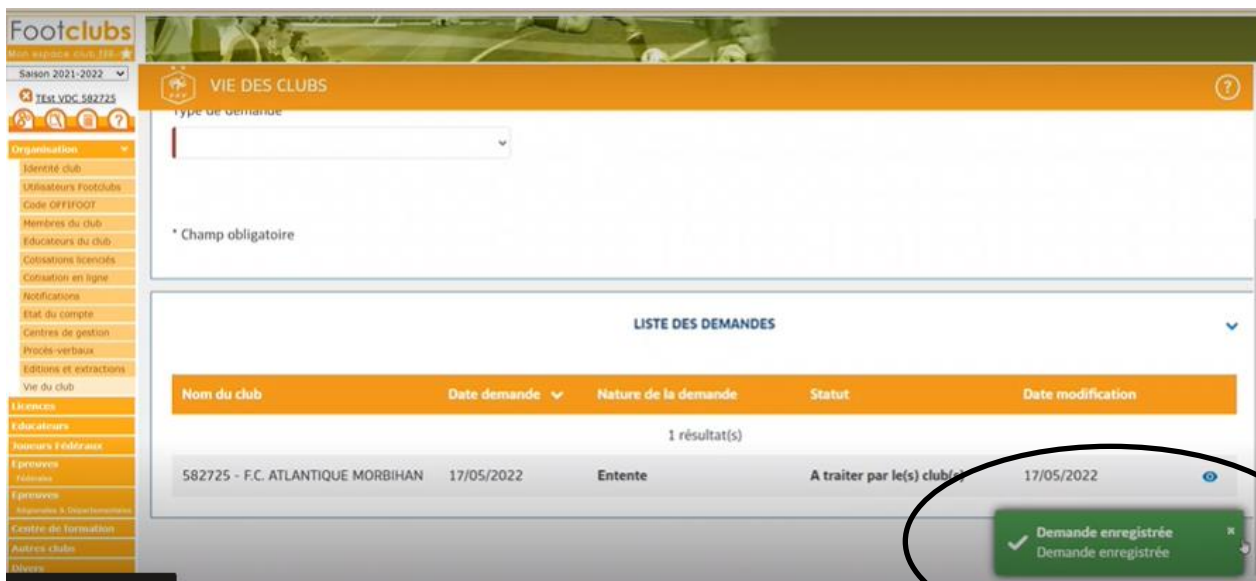


Et enfin, validez.



En cas de refus, la demande sera close et le club support sera informé.

En cas d'acceptation, la demande est transmise au District pour validation.



Le District ne peut plus saisir une demande d'entente comme auparavant et la démarche doit être faite par les clubs (Directive FFF).

Il est demandé aux clubs souhaitant constituer une entente de respecter la procédure ci-dessus.

**Il est obligatoire de joindre par mail la partie à retourner au District indiquée sur ce document c'est-à-dire les pages 9 et 10.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le District de Loir-et-Cher.

Merci.

La Commission des Ententes.



Partie à retourner au District par mail à [jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr](mailto:jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr)

1. **Effectifs** (Ne remplir que le tableau des effectifs concernés par l'entente)

▪ Effectifs Jeunes :

Clubs	U7		U9		U11		U13		U15		U17		U18
	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13	U14	U15	U16	U17	
TOTAL													

▪ Effectifs des Féminines :

Clubs	U8F	U11F	U13F	U15F	U18F	Seniors F
TOTAL						

▪ Effectifs Seniors masculins :

Clubs	U18	U19	Seniors	Vétérans
TOTAL				

## 2. Catégorie(s) en entente

Masculins : (Cocher la (les) case(s) concernée(s))

<b>U7</b>	<b>U9</b>	<b>U11</b>	<b>U13</b>	<b>U15</b>	<b>U17</b>	<b>U18</b>	<b>Seniors</b>
-----------	-----------	------------	------------	------------	------------	------------	----------------

Féminines : (Cocher la (les) case(s) concernée(s))

<b>U8F</b>	<b>U11F</b>	<b>U13F</b>	<b>U15F</b>	<b>U18F</b>	<b>Seniors F</b>
------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------------

## 3. Validation

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom Club en entente :	Nom Club en entente :	Nom Club en entente :	Nom Club en entente :	Nom Club en entente :	Nom Club en entente :
Cachet :	Cachet :	Cachet :	Cachet :	Cachet :	Cachet :
Président :	Président :	Président :	Président :	Président :	Président :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

\*\*\*\* Cadres ci-dessous réservés au District de Loir-et-Cher \*\*\*\*

<p><b>Avis motivé de la Commission Entente</b> : Le _____</p>
---

<p><b>Décision motivée du Comité de Direction</b> : Le _____</p>
--

4. **Règlementation en vigueur** : (sous réserve des modifications lors de l'AG)

- Art. 39 bis des Règlements Généraux de la FFF
- Art. 16 des Règlements de la Ligue et de ses Districts
- Extraits Art. 16 des Règlements de la Ligue et de ses Districts

« Les Districts de la Ligue Centre-Val de Loire de Football autorisent leurs clubs à engager des équipes de jeunes en entente dans toutes les compétitions qu'ils organisent, dans les conditions fixées à l'article 39bis des Règlements Généraux de la F.F.F, sans possibilité d'accéder aux compétitions de Ligue. »

« Les Districts autorisent également leurs clubs à engager, dans les mêmes conditions, des équipes « Senior masculin » en entente dans toutes leurs compétitions, hormis les deux divisions supérieures de District. »

« Les ententes ont une durée d'une saison sportive et sont renouvelables. Les demandes de création d'une entente doivent être formulées auprès du District d'appartenance des clubs concernés au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée. »

« Une équipe « Senior masculin » en entente ayant obtenu sportivement le droit d'accéder au Championnat Départemental 2, ne pourra en aucun cas y participer la saison suivante, même en cas de fusion intervenue en cours de saison entre les clubs constituant l'entente. »

« La constitution d'une équipe Senior en entente ne dispense pas chacun des clubs constituants de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage. »

« Lors de la constitution ou du renouvellement d'une entente, les clubs membres doivent désigner lequel sera "support" de ladite entente ainsi que le(s) lieu(x) de pratique. »

« Le club "support" sera l'interlocuteur unique de la Ligue ou du District, notamment en matière d'amendes infligées au titre de cette équipe, de frais d'arbitrage non réglés, de droits d'engagements ou autres. »

« Lorsque l'entente ne sera pas renouvelée ou renouvelable, les droits sportifs seront conservés par le club déclaré "support" de l'équipe en entente. »

- Règlements des championnats de District  
Titre II – Dispositions particulières relatives aux championnats seniors  
Art. 7 – Obligations des clubs en termes d'équipe de jeunes

« Afin de répondre à l'obligation, les équipes, évoluant au niveau indiqué ci-dessous, doivent engager au nom de leur club :

- En départementale 1 une équipe de jeunes, licenciés au club, et comprise entre les catégories U13 à U18,
  - En départementale 2 une équipe de jeunes, licenciés au club, et comprise entre les catégories U9 à U18,
- Pour les équipes en Départementale 1 et Départementale 2, les ententes de club de jeunes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre d'équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs et que ces clubs possèdent 3 licenciés minimum au sein de chaque catégorie ».

**Aucune équipe en entente ne sera engagée sans validation par la Commission des Ententes et le Comité de Direction.**



**A retourner impérativement au District de Loir-et-Cher avant le :**

☞ **8 juillet 2022** ☞ **Seniors Masculins et Féminins**

☞ **18 juillet 2022** ☞ **Jeunes (D1)**

☞ **22 août 2022** ☞ **Jeunes M (D2/D3) et Jeunes Féminines**

Par courrier à District de Loir-et-Cher – 3 et 5 Rue Albert Camus – 41000 BLOIS  
ou par mail à [jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr](mailto:jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr)